



Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 09/05/2022 à 19h30

Présents : V. LERMITE, D. PAITEL, L. MULLER, HUET, C. ROULLEAU, A. LE MOUROUX, S. MONNIER
F. VIEL, D. ZIETEK, C. TRIHAN, JM BODIER

Absent : JM JARRET

Secrétaire de séance : JM BODIER

Le compte rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité des membres présents.

1) Contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une MAM « Maison d'Assistants Maternelles »

Mr le Maire propose au conseil municipal de signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec ERA Habitat de Noyal Châtillon sur Seiche qui a déjà commencé à développer le dossier avec l'association « MAM'nifique aventure ».

Le Maître d'œuvre pourra ainsi finaliser le dossier par effet dit de subrogation du contrat.

Le montant des honoraires s'élève à 16 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime,

- adopte le contrat de maîtrise d'œuvre présenté

- autorise le maire à signer ce contrat avec ERA HABITAT de Noyal Châtillon Sur Seiche.

2) Approbation du dossier de la MAM « Maison d'Assistants Maternelles » et lancement de la consultation

Mr le Maire présente au conseil municipal le dossier de construction de la MAM préparé par le maître d'œuvre ERA HABITAT de Châtillon sur Seiche.

L'estimation des travaux est évaluée à 374 469.79 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime,

- accepte le dossier préparé par le maître d'œuvre ERA HABITAT d'un montant de 374 469.79 € HT

- autorise le maire à lancer la consultation.

3) Sollicitation d'une aide « Bien vivre partout en Bretagne » 2022

Mr le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide dans le cadre de l'opération « Bien vivre partout en Bretagne pour financer le projet MAM et l'aménagement du parking rue Louis Leray.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise le maire à solliciter l'aide auprès de la Région Bretagne.

4) Construction d'une Maison d'Assistants Maternelles - Demande de subvention auprès de la CAF – montants réévalués

Mr le Maire informe le conseil municipal que la commune peut prétendre à une subvention de la CAF pour le financement des travaux de construction d'une Maison d'Assistants Maternelles.

Le montant estimatif des travaux est de 374 469.79 € HT

Les honoraires de maîtrise d'œuvre 16 000 € HT

Montant du PIAJE (Plan d'Investissement Accueil Jeune Enfant) :

- Socle de base : aide forfaitaire de 7 400 € par place existante et nouvelle (agrément des assistantes maternelles)
- Bonus « gros œuvre » : 1000 € par place existante et nouvelle si les dépenses relatives au gros œuvre représentent au moins 30% des dépenses subventionnables
- Bonus « rattrapage territorial » : 1 800 € uniquement par place nouvelle
- Bonus « potentiel financier » : 3 000 € par place nouvelle

Pour une MAM à 16 places :

16 x 7 400 € = 118 400 €

16 x 1 000 € = 16 000 €

16 x 1 800 € = 28 800 €

16 x 3 000 € = 48 000 €

Soit un total de 211 200 € au maximum

Le plan de financement serait le suivant :

Montant estimatif des travaux : 374 469.79 € HT	
DETR	81 200.34 €
CAF	211 200.00 €
Financement par la commune	Autofinancement par emprunt 82 069.75 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
- adopte le projet de la construction d'une MAM
- arrête les modalités de financement suivant le tableau ci-dessus
- autorise le maire à solliciter la subvention auprès de la CAF pour l'année 2022.

5) Demande de fonds de concours BPLC pour la création d'une aire de stationnement rue Louis Leray

Mr le Maire informe le conseil municipal que la commune peut prétendre à des fonds de concours pour la création d'une aire de stationnement.

Le montant estimatif des travaux est de 59 546.25 € HT

Le plan de financement serait le suivant :

Montant estimatif des travaux : 59 546.25 € HT	
Fonds de concours de Bretagne Porte de Loire Communauté	20 000 €
Financement par la commune	39 546.25 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime,
- adopte le projet de création d'une aire de stationnement
- arrête les modalités de financement suivant le tableau ci-dessus
- autorise le maire à solliciter les fonds de concours de Bretagne Porte de Loire Communauté.

6) Subvention communale au Club Multi-Sports Sud Vilaine

Mr le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention du Club Multi-Sports Sud Vilaine pour l'année 2022 d'un montant de 5 000 € pour les 4 communes de l'ancien Pays de Grand-Fougeray.

La répartition pourrait se faire au prorata du nombre d'habitants.

La commune compte 836 habitants, le montant serait donc de 723.18 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, unanime accepte de verser 723.18 € au CMSV

Séance levée à 20h58

Le Maire,

Victor LERMITE